



REALISER DES IVG
MEDICAMENTEUSES AU
CABINET

Dr Frédéric RENO

LIENS D'INTERET

- Enseignant au département de médecine générale
- Membre de l'AHFMC
- Membre du réseau IVG
- Marié à la présidente de l'URPS sage-femme



BUT DE CETTE FORMATION

- Se familiariser avec la pratique de l'IVG en ville
- Connaître les démarches à suivre
- Connaître la législation
- Cette formation ne dispense pas de la nécessité de se former à la pratique (formation par demi journée au planning familial)

DATES A RETENIR

- Avant le COVID :
 - 7 SA
- Depuis le COVID :
 - 9 SA
- En milieu hospitalier
 - Jusqu'à 14 SA

L'ORGANISATION DE L'IVG AU CABINET

- Organisation du secrétariat
- Consultation de demande d'IVG
- Première consultation d'IVG
- Consultation post IVG

ORGANISATION DU SECRÉTARIAT

- **En cas de demande de RDV pour une IVG**

- Si la patiente a déjà vu un professionnel de santé pour ce motif :
 - Demander une copie de l'échographie de datation pour vérifier que la grossesse est < à 9 SA le jour de la consultation IVG
 - Prévoir une consultation de 15 à 45 minutes
 - Il s'agit d'une consultation à programmer rapidement
 - La patiente doit impérativement rapporter :
 - Le résultat de la prise de sang
 - Son échographie de datation
 - Sa carte de groupe sanguin
 - Idéalement un certificat de demande d'IVG
- Si la patiente n'a pas encore vu de professionnel de santé
 - Prévoir une consultation de 15 minutes assez rapidement si possible

DÉROULÉ DE LA CONSULTATION DE DEMANDE IVG

- Consultation de 15 minutes
 - Motif de consultation
 - Le contexte
 - Estimation du terme théorique
 - Explication démarches avant IVG médicamenteuse
 - Législation : terme basé sur l'échographie de datation
- Ordonnances à réaliser
 - Prise de sang : BétaHCG + Groupe sanguin facteur Rhésus (ERA) 2 déterminations
 - Echographie de datation : Faire réaliser une ECHOGRAPHIE de datation
- Certificat de demande d'IVG
- Remise du livret IVG médicamenteuse (physique ou en pdf)
 - https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_interruption_volontaire_de_grossesse.pdf
 - https://ivg.gouv.fr/IMG/pdf/guide_ivg_2018.pdf

ORGANISATION LOCALE :Obtenir un rdv d'écho

- IDOMED = imagerie 48 h le Havre
- Ou Radiologie (ville) 02 32 79 10 00
- RADIOLOGIE MONOD : 02 32 73 33 15
- Sages-femmes, medecins
echographistes
 - Lalia Ben Malfi : 02 35 19 82 16
 - Corinne Ricouard : 02 35 19 82 11
 - Sophie Degré : 02 35 19 82 10
 - Elodie Berton : 02 76 89 97 28
(HPE)
 - Marion Brass : 06 33 38 51 06



DÉROULÉ DE LA 1ÈRE CS IVG (1)

- Consultation de 30 minutes
 - Création du dossier
 - Motif de consultation
 - Information administratives
 - ATCD médicaux, chirurgicaux, gynéco-obstétricaux,
 - Allergies
 - contraception
 - Contexte de la grossesse non désirée
- Vérification de la faisabilité de l'IVG médicamenteuse en ville = terme compris entre 7 et 9 SA (le jour de la prise de mifégyne®)
- Absence de contre indication
- Bonne compréhension et adhésion de la patiente

DÉROULÉ DE LA 1ÈRE CS IVG (2)

- Information sur le déroulé de l'IVG
 - Prise des médicaments à J1 (Mifegyne®) et du Misoprostol
 - Nécessité de ne pas être seule le jour de l'expulsion
 - Document information patiente ou ARS
 - Prevoir la consultation de contrôle à 3 semaines
- Relecture et signature du formulaire de consentement
- Prise de Mifégyne au cabinet devant le professionnel de santé
- 1 boite de Misoprostol (< 7 SA) donnée en main propre (date et heure de prise notée sur la boite)
- Il faut donner 2 boites de Misoprostol si IVG entre 7 et 9 SA
- Ordonnances :
 - Antalgiques +/- Rhophylac 200 1 injection
 - RAI (si Rhésus négatif) à faire à J1 ou J2
 - L'injection de Rhophylac sera faite par le professionnel de santé (les IDEL le refusant la plupart du temps)
 - Prise de sang : Béta HCG plasmatiques à 3 semaines de la prise de Misoprostol (résultats à ramener pour la consultation de contrôle)
 - Ou echo de contrôle à J15 pour pose immédiate de DIU

VERSION SIMPLIFIÉE

- [IVG CLIC](#)

A NE PAS OUBLIER

- Prescrire les Bêta-HCG
- Prescrire le groupe sanguin ERA
- Prescrire l'échographie de datation
- Aborder les diverses méthodes d'IVG
- Aborder le dépistage des IST
- Evoquer la contraception après l'IVG

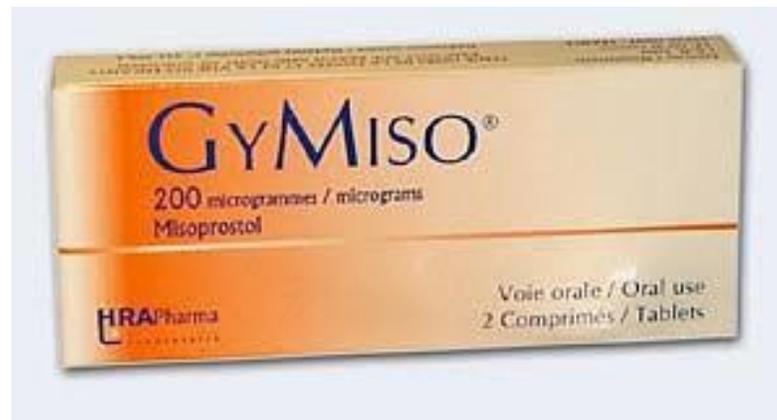
DOCUMENTS À FOURNIR

- Fiches d'informations
 - Information patientes ou guide ARS IVG
 - Formulaire de consentement
- Fiches de liaisons avec les établissements
 - Fiche de liaison avec HPE (à faxer à la maternité ou à envoyer à HPE-Maternite@ramsaygds.fr)
 - Fiche de liaison avec Monod (à envoyer par mail à sec.planif@ch-havre.fr)

LES ANTALGIQUES

- Avant 7 SA
 - Prescrire un antalgique de pallier 1 et de pallier 2 sur la même ordonnance
 - Par exemple,
 - Ibuprofene 400 : 2 à 3 par jour si douleurs modérées
 - Izalgi : 1 à 4 par jour si douleurs intenses
- Entre 7 et 9 SA
 - Prescrire également un antalgique de pallier 1 et de pallier 2
 - Rajouter éventuellement du Tramadol

MIFÉPRISTONE ET MISOPROSTOL



MIFEGYNE

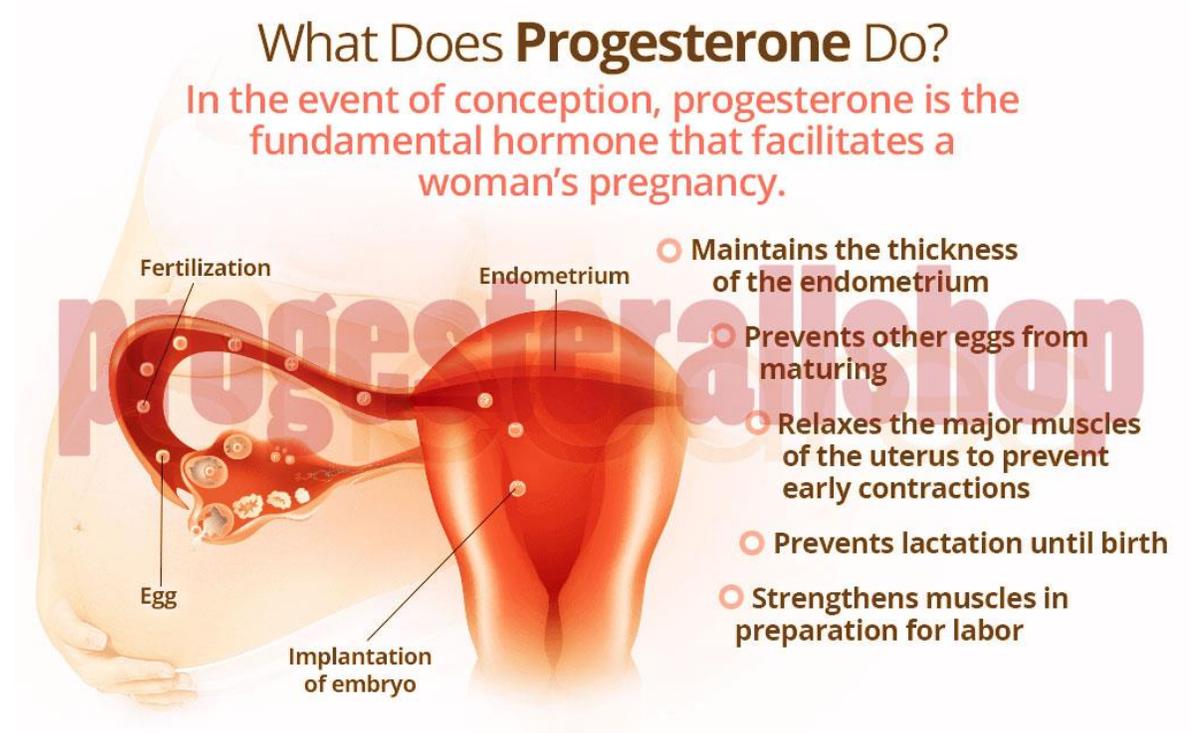


MIFEGYNE

MIFÉPRISTONE

ACTION ANTI PROGESTERONE (RÉCEPTEURS

- Prostaglandines endométriales
- Déclenche activité contractile myomètre
- Ouverture du col
- **Mifégyne* 200 ou 600mg**



MIFEGYNE[®] = MIFEPRISTONE

CONTRE-INDICATIONS

- **Contre-indications absolues**
 - Insuffisance surrénale chronique
 - Asthme sévère non équilibré
 - Allergie connue Mifépristone
 - Porphyrie héréditaire

- **Déconseillée en cas**
 - Insuffisance rénale
 - Insuffisance hépatique
 - Malnutrition

MISOPROSTOL

PGE1

- Augmentation de la contractilité utérine
- Déclenchement des contractions
- Ramollissement et ouverture du col

- Pharmacocinétique
- Voie per os : pic 30 min et décroît en 2h

- **Misoone* 400µg** **Gymiso*200µg**



MISOPROSTOL : EFFETS

- Contractions du muscle intestinal
- Effets secondaires : nausées, vomissements, diarrhée



© CanStockPhoto.com - csp44413652

- Absence d'effet délétère coronarien



MISOPROSTOL : VOIES D'ADMINISTRATION

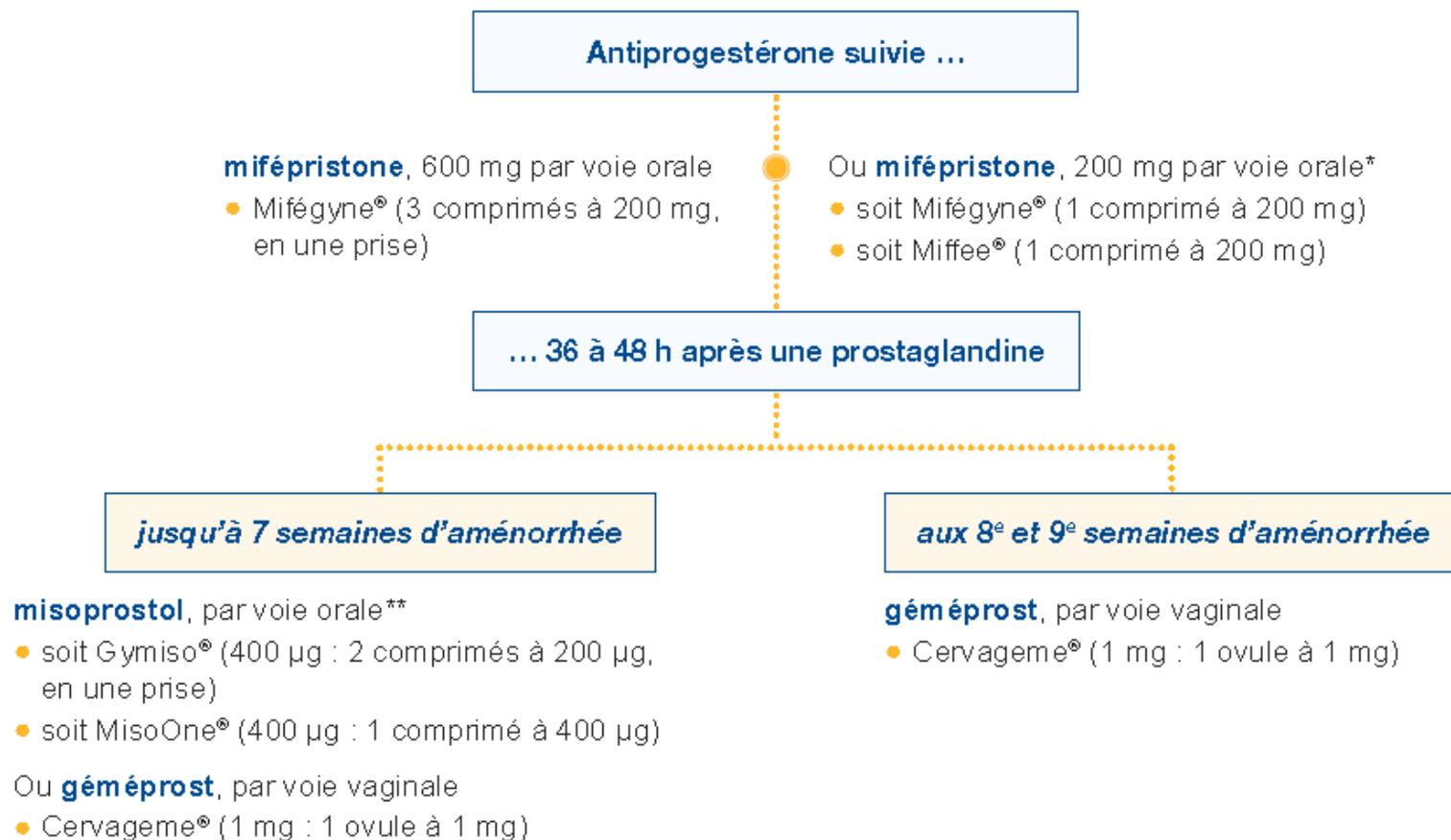
- **Orale** : pic 30' ; efficacité↓ ; tolérance↓
- **Sublinguale** efficacité↑ tolérance↓↓
- **Buccale ou jugale** efficacité↓ tolérance↑
- **Vaginale** efficacité↑ tolérance↑ acceptabilité↓ (hors AMM)

MISOPROSTOL : CONTRE-INDICATIONS

- Hypersensibilité au Misoprostol
- ATCD d'allergie aux prostaglandines

L'IVG médicamenteuse

Les seuls protocoles validés par l'AMM sont les suivants :



COVID – HAS 2020

- Une prise de 200 mg de mifépristone par voie orale suivie, 24 à 48 h plus tard, de 800 µg de misoprostol par voie orale, sub-linguale ou jugale
- Ou
- Une prise de 600 mg de mifépristone par voie orale suivie 24 à 48 h plus tard, de 800 µg de misoprostol par voie orale, sub-linguale ou jugale.
- Deux dosages différents d'utilisation pour la mifépristone sont donc laissés au choix des prescripteurs, afin de pas modifier leurs pratiques
- L'ANSM consultée souscrit à ces deux protocoles

MIFÉPRISTONE ET MISOPROSTOL

- Mifépristone 200 mg
- Misoprostol 400µg
- Délai Mifépristone-Misoprostol 24-48h (> 8h)
- Expulsion :
 - 70% 3-4h suivant prise misoprostol
 - 30% 24-72 h

EFFICACITE DE LA MÉTHODE

- **Succès 95%** (absence d'aspiration 2ndaire)
- **Echecs 5%** (aspiration)
 - Hémorragies
 - Rétentions 3%
 - Grossesse évolutive 1 à 2,6%

MIFEGYNE ET MISOPROSTOL : TERATOGENECITE

- Absence d'effet tératogène du Mifépristone
- Fœtotoxicité du Misoprostol à dose élevée
 - Syndrome de Mœbius : Malposition des membres et paralysie des Paires crâniennes
 - Hypotonie
- **>> pas d'indication à interrompre une grossesse exposée mais suivi échographique orienté**

MIFÉPRISTONE MISOPROSTOL ET ALLAITEMENT



Pas d'effet du
mifepristone



Jeter le lait
24h après
misoprostol

LA CONSULTATION POST IVG

- Entre J15 et J21
 - Obligatoire pour vérifier la réussite de la méthode
 - Récupération des BétaHCG
 - La contraception
 - Oubli de pillule
 - Pose du DIU (si possible à J15 avec echo du jour)
 - Pose d'implant
- Envoi de la 2ème partie de la fiche de liaison à l'établissement de référence

ORGANISATION LOCALE

- La liste des praticiens
 - CHANTELOUBE Céline (GHH), DERRIEN-SOMON Catherine, DONCHEVA-POPOVA Ivanka, FAGOT-GRIFFIN Elsa, GERVAIS Lucie, GIRARD Pascal, LELIEVRE-FOULDRIN Frédérique (SF CMS), LE DIGABEL Jean-François (HPE), LERAILLE Nathalie (SF CMS), MINGAM Stéphane, PINAUD-JARDIN Pascale, RENAUT Charlotte, RENOUE Frédéric, ROLLAND-BRUSIN Sylvie, SOTTER Sylvie (GHH), THUEUX Marie thérèse, VAUCHEL Lisa
- mise à jour via CPTS :
 - 02 35 41 60 12
 - contact@sextant76.fr
- <https://cptsgrandhavre.sextant76.fr/>



SEXTANT 76
CPTS GRAND HAVRE

ORGANISATION LOCALE

- **ÉTABLISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE HAVRAIS :**
 - planification familiale à l'hôpital Monod : 02 32 73 40 85
 - sec.planif@ch-havre.mssante.fr
 - centre d'orthogénie de l'HPE : 02 76 89 97 28
 - planification familiale à l'hôpital Flaubert (55 Bis Rue Gustave Flaubert - Le Havre - Pavillon France) : 02 32 73 37 55

ORGANISATION LOCALE : LE RESEAU IVG

- Qui ?
 - Gynécologues obstétriciens hospitaliers
 - Sages-femmes hospitalières et libérales, dont les sages-femmes échographistes
 - Médecins généralistes
 - Secrétaire planification Hôpital Jacques Monod
 - Secrétaires planification familiale du département site Flaubert
- Quand ? Une fois par an
- Objectifs
 - Mise au point sur les nouvelles recommandations ou réglementation
 - Retour d'expérience
 - Audit des IVG médicamenteuses en ville réalisées sur l'année
 - Améliorations à apporter dans la pratique quotidienne

LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- Convention HPE
 - Demande à faire auprès de Mme ROY : L.ROY@ramsaygds.fr ou 02.76.89.96.02 ou 02.76.89.66.02
 -
- Convention Monod
 - Demande à faire après du secrétariat de planification sec.planif@ch-havre.mssante.fr
- Envoi de la convention au conseil de l'ordre des médecins ou des sages-femmes, et à celui des pharmaciens
- Déclaration à son assurance professionnelle de la réalisation des IVG médicamenteuses au cabinet

CONVENTION TYPE

de l'IVG médicamenteuse en ville

L'établissement hospitalier

Mme.....

Dûment mandaté en qualité de.....

D'une part,

M. ou Mme.....

-
-
-

.....

| | | | |

Conseil de l'Ordre des Médecins sous le N°

En date du.....

M. ou Mme..... Sage

.....

Inscrit au Conseil de l'Ordre des le N°

En date du.....

D'autre part,

ACHAT DES MEDICAMENTS



Commande à la pharmacie



Ordonnance au nom du praticien

Mentions :

- Usage professionnel
- Conventionnement avec le GHH ou l'HPE



Frais professionnels



Facture

LA FACTURATION : ECHO

- l'IVG médicamenteuse est prise en charge à 100 % par l'assurance-maladie dans le cadre d'un forfait.

Code prestation	Libellé (au regard de l'arrêté)	Tarifs à partir du 1 ^{er} avril 2016
IPE	Vérification échographique pré-IVG	35,65 €
IVE	Échographie de contrôle	30,24 €

LA FACTURATION

- Le prix de l'IVG comprend :
 - la consultation médicale de remise de consentement, préalable à l'IVG.
 - Cette consultation peut être remboursée à 100 % en ville, même si l'IVG est ensuite réalisée à l'hôpital
 - les deux consultations médicales de prise des médicaments
 - les médicaments
 - la consultation médicale de contrôle (au cours de laquelle le médecin ou la sage-femme peut choisir de réaliser un contrôle par échographie) ;
 - l'éventuelle injection d'anticorps anti-D pour les femmes dont le rhésus sanguin est Rh-négatif.

FACTURATION

- Le médecin ou la sage-femme qui réalise l'ensemble d'une IVG facture chacune de ses étapes, pour une rémunération forfaitaire qui représente entre 183,57 € et 188,81 € .
- Le forfait global est découpé en trois phases :
 - recueil de consentement
 - réalisation de l'IVG
 - consultation de contrôle..
- la facturation peut être faite en une seule fois

Code prestation	Libellé	Tarifs
IC ou ICS	Consultation de recueil de consentement	25,00 €
FHV	Forfait consultations de ville	50,00 €
FMV	Forfait médicaments de ville	83,57 €
IC ou ICS	Consultation de contrôle : – sans échographie de contrôle ultérieure	25,00 €
ou IVE	– avec échographie de contrôle ultérieure	30,24 €

SI LA PATIENTE EST MINEURE

- La patiente < 16 ANS sera orientée vers le GHH (CONSENSUS LOCAL)
- Accompagnement par un majeur de son choix
- Entretien psycho-social pré-IVG obligatoire
- IVG totalement ANONYME peut être réalisée par les jeunes femmes mineures et aucune avance de frais ne peut lui être demandée

L'ENTRETIEN PSYCHO-SOCIAL

- Il doit être proposé systématiquement
- Il a lieu entre la demande d'IVG et la 1ère consultation
- Il est obligatoire uniquement pour les mineures (à qui on doit délivrer une attestation d'entretien)
- C'est un moment d'écoute et d'échange
- Il permet d'apporter assistance et conseils appropriés
- Il peut être effectué par
 - Une conseillère conjugale
 - Une assistante sociale
 - Une sage-femme

ANONYMISATION

- Pour assurer la gratuité et l'anonymisation du traitement
- Renseigner le NIR anonyme spécifique « IVG » 2 55 55 55 + code caisse + 030
 - pour le Havre 2 55 55 55 763 030 64
- Renseigner une date de naissance
- Renseigner systématiquement le code exonération EXO 3
- Etablir la facture en télétransmission Sesam sans Vitale ou feuille de soins papier

MAILIZ

- Concernant MSSANTE, <https://www.dailymotion.com/video/x2i3jtj>
- pour tous les tutoriel mssante : <https://mailiz.mssante.fr/web/mss/tutoriel/principes>
- Pour activer un compte Mailiz:
 - être un professionnel de santé,
 - utiliser sa carte CPS et un lecteur de carte OU une e-CPS préalablement activée,
 - avoir un ordinateur équipé d'un des systèmes d'exploitation et navigateurs suivants (voir Tableau de compatibilité)
- Les étapes à suivre
- Etape 1 : Sur la page d'accueil de Mailiz, cliquez sur " J'active mon compte "
- Etape 2 : Un message indique « Une authentification Pro Santé Connect est nécessaire », cliquez sur le bouton " Continuer »
 - Si vous n'avez pas encore créé votre compte Pro Santé Connect (par e-CPS ou CPS) vous êtes invité à le faire.
 - Si vous avez déjà créé votre compte Pro Santé Connect, vous êtes authentifié.
- Suivez alors les différentes étapes proposées pour activer votre compte Mailiz.
- **Conseil** : choisissez plutôt une adresse @medecin.mssante.fr ou @sage-femme.mssante.fr